NOTRE COMBAT

LA FEMME

NON à une médecine sans médecin

LE SAVEZ-VOUS ?

23 €

Plus de 10 ans d'études.

C'est la base de remboursement d'une consultation chez un médecin gynécologue spécialiste en secteur 2 non-OPTAM : moins que chez une sage-femme.

	BASE	REMBOURSÉ
Gynécologue spécialiste secteur 2 non-OPTAM	**23 €**	**14,10 €**[1]
Sage-femme	≈ 26,50 €	≈ 18,50 €[2]

[1] 70 % moins la participation forfaitaire de 2 € · [2] 70 %, sans participation forfaitaire, qui ne s'applique qu'aux médecins

La logique de la CPAM : **plus longtemps vous êtes formé, moins bien vos patientes sont remboursées.** C'est ce nivellement que nous refusons.

1. **Défendre** la qualité et la valeur de la formation des médecins spécialistes
2. **Valoriser** les actes selon la durée de la formation et leur complexité
3. **Refuser** le nivellement sans distinction de formation
4. **Garantir** l'accès libre des femmes au gynécologue
5. **Sauver** l'obstétrique en réintégrant les sages-femmes en salle de naissance à la sortie de leur formation
6. **Inverser** le rapport de formation, actuellement de 100 gynécologues pour 1 000 sages-femmes

NON à une médecine sans médecin.

Soutenez notre combat · www.la-femme-asso.com

Lien en bio →